

L'indemnisation des demandeurs d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes



Les demandeurs d'emploi indemnisés



755 800 demandeurs d'emploi (toutes catégories) sont inscrits à Pôle emploi au 31 mars 2021 (Evolution de +4,7% sur un an)

dont **55%** (soit 419 400) sont indemnisés (Evolution de +4,9% sur un an)



832 conseillers dédiés à l'indemnisation



Plus de **900 000** dossiers de demandes d'allocations traités en 2020



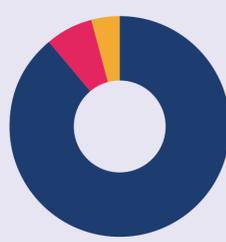
89,4% des demandes d'allocation sont notifiées dans les 21 jours



Le type d'allocation perçue



89% sont indemnisés au titre de l'Assurance Chômage majoritairement en Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)



7% au titre de la Solidarité-Etat principalement en Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)



4% au titre d'autres allocations dont Convention de gestion Pôle emploi (ARECG) et Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE)



5,1 MILLIARDS D'EUROS
d'allocations chômage versées par Pôle emploi en 2020

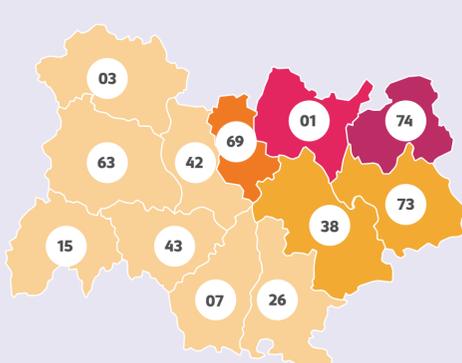
Evolution de +13% sur un an
Montant annuel toutes allocations confondues (hors aides)



Le montant mensuel moyen d'indemnisation

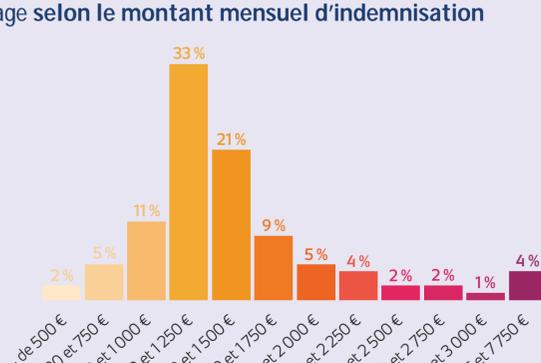
1 300 € brut

Montant versé au titre de l'Assurance chômage, calculé sur la base d'une indemnité journalière rapportée à un mois de 30 jours (données à fin septembre 2020).



- Moins de 1 200 €
- De 1 200 à 1 300 €
- De 1 300 à 1 400 €
- De 1 400 à 1 500 €
- 1 500 € ou plus

Répartition des demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance Chômage selon le montant mensuel d'indemnisation



Les salaires pris en compte dans le calcul de l'indemnité de chômage ne peuvent excéder quatre fois le plafond de la Sécurité sociale (soit 13 712 € par mois)



Portrait robot des demandeurs d'emploi indemnisés*

+ ÂGÉ

40 ANS

38 ans pour les non indemnisés

27% ont 50 ANS ou +

22 % pour les non indemnisés

POSSÈDE + SOUVENT LE PERMIS DE CONDUIRE

84% ont le permis B

78% pour les non indemnisés

+ DIPLOMÉ

35% ont BAC+2 ou +

31% pour les non indemnisés

+ QUALIFIÉ

21% sont techniciens, agents de maîtrise, cadres

15% pour les non indemnisés

CUMULE MOINS SOUVENT EMPLOI ET CHÔMAGE

24% ont exercé une activité réduite au cours du mois

49% pour les non indemnisés



SURREPRÉSENTÉ DANS CES MÉTIERS :

ARTISTE DE LA MUSIQUE ET DU CHANT

78% des demandeurs d'emploi recherchant un emploi dans ces métiers sont indemnisés

CAFÉ, BAR, BRASSERIE

66%

SERVEUR EN RESTAURATION

65%

CUISINIER

63%

ASSISTANT COMMERCIAL

61%

Rappel : 55% des demandeurs d'emploi sont indemnisés (en moyenne tous métiers confondus)

* Comparé aux caractéristiques moyennes d'un demandeur d'emploi non indemnisé